

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Société et représentation professionnelle			
Code	PAIR2B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Laura VAUDON (laura.vaudon@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be) Ysabel BIERNAUX (ysabel.biernaux@helha.be) Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be)</p> <p>HELHa Jolimont Joëlle CLEMENT (joelle.clement@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be) Céline HARVENGT (celine.harvengt@helha.be) Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be)</p> <p>HELHa Tournai - Salines Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Christine DE MULLIER (christine.de.mullier@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage visés

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PAIR2B15

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	12 h / 1 C
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	12 h / 1 C
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	10
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	10
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le principe de la moyenne géométrique pondérée est appliqué pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement. Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques de la profession et représentation			
Code	15_PAIR2B01A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à ce que l'étudiant reconnaisse son identité professionnelle et trouve sa place face, non seulement, aux autres professionnels de santé et ce, en référence à la législation professionnelle mais également à la société civile.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.C2.1. Intégrer dans sa pratique les composantes légales, déontologiques et réglementaires

Objectifs spécifiques / Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage

- Analyser les rôles des différents intervenants de santé à partir de situations courantes de soins en référence à la législation professionnelle.
- Synthétiser les modalités de la formation infirmière telles que définies par la directive européenne
- Analyser les fonctions des différents organes de représentation de la profession et des associations professionnelles infirmières et des patients.
- À partir d'une situation de soin donnée, appliquer et argumenter ladite situation en référence aux textes de lois.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. L'exercice de l'art infirmier, le CFAI, la CTAI

Loi coordonnée 2015, rapport 2019 du KCE

2. La liste d'actes

AR 1990, Questions/Réponses CTAI

3. L'enseignement des soins infirmiers

Evolution de la législation - Les post-formations - La représentation de la profession

4. La transplantation d'organes

5. L'interruption de grossesse

6. Le fonds d'indemnisation en cas d'aléa thérapeutique

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Lecture critique de documents de référence : textes légaux

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices concrets "type examen" sont proposés tout au long des séances afin de permettre un ancrage du contenu dans la réalité professionnelle et afin de préparer l'étudiant à l'évaluation finale.

Sources et références

Références et sources utiles disponibles sur la plateforme ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

/

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Démarche réflexive et développement professionnel			
Code	15_PAIR2B01B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Laura VAUDON (laura.vaudon@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE201 : Société et représentation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence de fin de formation

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

Acquis d'apprentissage de l'UE 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la sociologie, à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séminaires et suivi des étudiant.es travaillant la démarche réflexive et l'identité professionnelle au travers de:
 l'intégration du référentiel de compétences BIRSG2,
 le suivi du portfolio,
 la réalisation d'objectifs de stage,
 la description de situations professionnelles,
 la découverte de stratégies d'apprentissage.

Démarches d'apprentissage

Travail sur base de situations professionnelles
 Réflexions de groupe
 Dispositif de co-construction

Dispositifs d'aide à la réussite

Proposition d'une séance de co-construction pour la réalisation du travail.

Sources et références

BANDURA A. (trad. Jacques Lecomte), Auto-efficacité: le sentiment d'efficacité personnelle "Self-efficacy", Paris, De Boeck, 2007, 2ème édition (1ère éd. 2003)

GALAND B., BOURGEOIS E., (Se) motiver à apprendre, presses universitaires de France, 2006, 234P.

LAFORTUNE L., Une démarche réflexive pour la formation en santé, presses universitaires du Québec, 2012, 252P.

LAFORTUNE L., Des stratégies réflexives interactives pour le développement de compétences, 2012, 196P.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint

Portfolio

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Travail écrit et présentation orale

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires professionnels - Titulariats informatifs			
Code	15_PAIR2B01C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be) Ysabel BIERNAUX (ysabel.biernaux@helha.be) Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ces activités reprennent tous les séquences d'informations (Info. rentrée académique, Info. stage...) et suivi des étudiants par les Titulaires BIRSG du bloc 2 lors de l'année académique (mails, entretiens, réunions titulaires-délegués de Classes A et B...).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Accompagner de l'apprenant dans le développement de ses compétences (Cf. Référentiel des compétences BIRSG Bloc 2)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Temps d'information entre titulaires et étudiants (séances "l'informations diverses")
- Temps de discussion et d'échange entre titulaires et étudiants (formels = rendez-vous individuels et informels, en présentiel et distanciel)
- Temps de discussion et d'échange entre titulaires et délégués de classes A et B (formels = rendez-vous (triannuels ou quadriannuels) et informels, en présentiel et distanciel)
- Temps de rencontre individuelle lors de l'évaluation de la situation de l'étudiant à mi-parcours de l'année académique (février-mars ou avril 2022) après le Conseil de Stage de mi-année (février-mars 2022)
- Temps de rencontre individuelle après la session de juin 2022 et de celle de septembre 2022 (sur demande de l'étudiants ou des titulaires)
- Explications et distribution des PAE
- Remise du document des Modalités d'exams Bloc 2

Démarches d'apprentissage

- Informations diverses
- Temps d'échange libre (écoute active des titulaires)
- Socio-constructivisme par échange des expériences

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens de suivis

Sources et références

Fiches réflexives

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents généraux de rentrée (envoyés par mail aux étudiants)

Documents de stage Bloc 2 (*ConnectED* : UE 215)

Règlement de stage et horaires/lieux de stage (*ConnectED* : Valves, stages BIRSG2)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Non évaluée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).